

L'hon. M. Olson: Non. Je suis tout simplement d'accord avec la manière dont vous le dites.

M. Horner: Personnellement, je puis attester que j'ai connu il n'y a pas tellement d'années toute la signification du mot responsabilité. A dix-huit ans, je vivais dans un milieu qui était entièrement le mien, je vivais de mes propres moyens de subsistance et j'en savais assez long pour juger les questions soulevées pendant les campagnes électorales. Et pourtant, il m'a fallu atteindre 30 ans, après le décès de mon père qui a été une perte irréparable, pour comprendre que j'étais réellement seul. J'ai alors accepté l'entière responsabilité de mes pensées et de mes jugements. Pendant la période où l'on devient adulte, on fait des progrès en science et en sagesse au point de devenir conscient de toutes ses responsabilités.

A 18 ans, mes finances, mon crédit, je m'en occupais tout seul, mais je n'ai réalisé que bien plus tard que je n'étais pas entièrement libéré des idées ou de l'appui de mon milieu, ni de l'assistance des créanciers sur lesquels je m'appuyais. Si je parle des créanciers, c'est que très peu de gens, à 18 ans, s'appuient vraiment sur de nombreux créanciers. Bien sûr, ils peuvent s'appuyer sur les créanciers de leur famille, mais ils n'assument pas eux-mêmes de responsabilités financières, car ils ne sont pas encore sortis de la mouvance familiale. Cependant, à 19 ans, beaucoup de ces jeunes ont quitté leur famille, emprunté de l'argent en leur propre nom et ils ont eu à le rembourser.

• (9.10 p.m.)

Je serais en faveur d'une autre disposition, celle d'indiquer sur le bulletin de vote l'appartenance politique. Nous n'avons aucune hésitation dans l'Ouest à accepter ce principe. Si quelqu'un se présente à titre de candidat d'un parti politique, son appartenance politique doit être indiquée sur le bulletin de vote. Je crois que chacun est d'accord là-dessus mais nous pourrions prévoir une exception pour la province de Québec ou dans les Maritimes où parfois on a choisi des candidats de nom semblable. Dans l'Ouest, nous aimons jouer franc jeu et les questions électorales ne font pas exception à cette règle.

Pour terminer, puis-je dire que je n'hésite aucunement à voter en faveur du bill et à faire confiance au jugement des jeunes de 18 ans et particulièrement ceux de l'Ouest que je connais bien. Ils ont grandi dans un milieu qui les a instruit dans l'art politique et leur

jugement peut être tout aussi sage que celui de bien des gens dans le passé.

J'ai tenu à proclamer officiellement mes réserves. Je crois qu'il existe une période de transition entre l'âge de 18 et 19 ans alors qu'il devient plus facile de faire la part des choses dans le jargon politique qui entoure toute campagne électorale et de décider en conséquence. Souvent, à 19 ans, un jeune a quitté complètement ou en partie le milieu familial et il peut juger les choses du point de vue de son propre milieu.

[Français]

M. Keith Hymmen (Kitchener): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de dire quelques mots sur le bill C-215. Il est difficile pour moi de prendre la parole, après avoir entendu mes deux bons amis les députés de Crowfoot et Lambton-Kent (MM. Horner et McCutcheon).

[Traduction]

Je voudrais signaler quelques points. Le bill à l'étude est d'une importance capitale. Malgré ce qu'ont dit les députés de l'opposition cet après-midi, le bill constitue la première étape de la modification de la procédure électorale au Canada. Pour la première fois, le bill prévoit le vote des étudiants d'université, comme ceux de l'Université de Waterloo que je connais bien, qui passent quatre mois à l'université et quatre mois en stage de formation pratique. Il importe que ces étudiants exercent leur droit, tout comme les membres des forces armées du Canada et ces débardeurs dont nous avons beaucoup entendu parler cet après-midi, ainsi que bien d'autres. Malgré l'opinion du député de Crowfoot (M. Horner), si à 18 ans on est d'âge à servir son pays, on est aussi d'âge à élire ceux qui le gouverneront.

Je ne vais pas retarder l'examen du bill car je sais que le président du Conseil privé (M. Macdonald) et d'autres ont hâte de passer à l'étape du comité plénier. Toutefois, il reste une autre question que je considère très importante. Les députés néo-démocrates ont repris la vieille rengaine des intérêts de longue date qui se lient à certains partis politiques. Ce qui est plus important, à mon avis, c'est que les 20 millions de Canadiens s'intéressent à leur pays, qu'ils accordent leur allégeance à l'un des trois ou quatre partis politiques du Canada et qu'ils travaillent en faveur de ce parti et de l'avenir du pays. Je ne me soucie pas qu'ils s'unissent au parti conservateur, qui pendant de nombreuses années a bien administré le pays. Je ne me soucie pas non plus qu'ils travaillent pour le parti libéral, le Nouveau parti démocratique ou le Ral-